

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 24 novembre 2017 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Catherine Benoits, Christian Dermont, Laurent Thafournel et Anthony Carlès.

Absents excusés : Christophe Baudin, Céline Cantrel et Jean-Marie Stravaux.

Pouvoir : Christophe Baudin donne pouvoir à Matthieu Claeys.

Catherine Benoits est nommée secrétaire de séance.

Alain Lebouc accueille Xavier Batut député de la 10^{ème} circonscription de Seine-Maritime.

(membre de la commission de la défense nationale et des forces armées, président du groupe d'amitiés France –Slovaquie et vice-président France-Pologne)

Xavier Batut présente ses démarches sur la transition énergétique et numérique. Un questionnaire est en cours de diffusion concernant les dysfonctionnements des réseaux mobiles et réseaux internet.

Approbation du Compte Rendu du 15 septembre 2017.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 15 septembre 2017.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
Com-Com	A. Lebouc	A partir de janvier 2018, des sacs jaunes seront à disposition en mairie pour collecter les journaux, petits cartons, barquettes, pots de yaourt, etc.... Cette collecte en porte-à-porte se fera en même temps que le ramassage des ordures ménagères. Seuls les contenants verre (pots de confiture, bocaux, ...) seront à déposer au point d'apport volontaire (container).
Réunion DICRIM	A. Lebouc	Monsieur le Maire présente le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la commune (DICRIM) élaboré par le groupe de travail. Le Décret 90-918 du 11 octobre 1990 introduit Le document d'information communal sur les

Réunion Parents d'élèves	Alain Lebouc	<p>risques majeurs : DICRIM, dont la responsabilité revient au maire « le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune notamment :</p> <p>4 risques majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Cavités souterraines - Transport de matière dangereuse - Nucléaire <p>Ce document sera transmis à la Préfecture pour validation.</p> <p>Après retour de la Préfecture, une réunion publique sera organisée début 2018 pour information.</p> <p>Ce document DICRIM sera distribué dans chaque foyer.</p> <p>Une réunion a été organisée le 24 octobre au sujet de la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles primaires publiques (maternelle Raymond Mensire et élémentaire Joseph Breton.)</p> <p>Dans un souci d'optimisation des dépenses de fonctionnement Monsieur le maire propose de scolariser les élèves des primaires au regroupement scolaire d'Yvecrique dès la rentrée scolaires 2018/2019.</p> <p>Nous avons l'accord de Monsieur le maire d'Yvecrique et celui de l'équipe pédagogique des écoles d'Yvecrique ;</p> <p><u>Comparaison des éléments financiers :</u></p> <p>Montant de la participation par élève aux frais de fonctionnement à Doudeville :</p> <p>1000/1200 €</p> <p><i>(soit une dépense pour la commune comprise entre 7000 et 14 000 € suivant le nombre d'élèves)</i></p> <p>Participation par élève aux frais de fonctionnement à Yvecrique :</p> <p>700 €</p> <p><i>(soit une dépense pour la commune entre 5 000 et 8 500 €)</i></p> <p>Frais de restauration scolaire pour les parents d'élèves à Doudeville :</p> <p>Prix du repas entre 5.02 et 5.11€</p> <p>Participation communale : 1.53 à 1.56 €</p> <p><u>Reste à charge pour les parents : 3.49 à 3.55 €</u></p>
--------------------------------	--------------	---

		<p>Frais de restauration scolaire pour les parents d'élèves à Yvecrique :</p> <p>Prix du repas 3.50 € tarif unique (3.00€ à partir de 3 enfants)</p> <p>Participation communale : 1.50 €</p> <p><u>Reste à charge pour les parents : 1.50 €</u></p> <p>Un courrier a été transmis à M. L'inspecteur de l'Education Nationale pour validation du projet et à M. Le Président de la région de Haute-Normandie pour l'adaptation du trajet scolaire.</p>
--	--	---

Arrêtés municipaux

Monsieur le Maire informe qu'il a pris des arrêtés municipaux à savoir :

- Arrêté n°11/2017 : VC n°401, Plan alignement individuel.
- Arrêté n°12/2017 : Route de la Fosse au Loup, réglementation circulation.
- Arrêté n°13/2017 : Route de la Fosse au Loup, réglementation circulation

Délibérations

N°D2017-11-46

Adhésion ATD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une offre d'adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD) du Conseil Départemental.

Cette agence aura pour objet la réalisation d'études, la conduite d'actions de développement local, de soutien et de promotion des territoires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à l'ATD.

N°D2017-11-47

Travaux logement communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal n'est plus occupé depuis la fin octobre

Monsieur le Maire précise, que suite à l'état des lieux, il s'avère nécessaire de faire des travaux de rafraîchissement avant de relouer ce logement.

L'association EMERGENCE-S a été chargée d'effectuer ces travaux.

La peinture de la porte d'entrée a été détériorée, un devis d'un montant de 90.00 € a été établi pour remettre cette porte en état.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte ce devis de 90.00 € et décide de répercuter ce montant sur la caution de M. et Mme BEAUFILS Pascal.

N°D2017-11-48

Changement d'intitulé du contrat de livraison de gaz propane & Remboursement de la valeur du gaz restant dans le réservoir

Dans l'attente d'une nouvelle location Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre le contrat de livraison de gaz propane du logement communal et de le mettre au nom de la commune afin de pouvoir rembourser par

anticipation aux anciens locataires la valeur du gaz restant dans le réservoir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte ce changement d'intitulé, le remboursement aux anciens locataires de la valeur restante du gaz propane estimée à 1088.54 € et autorise Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

Décision modificative

Provision pour charge sur les frais de fonctionnement des écoles publiques de Doudeville

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de provisionner pour charge les frais de fonctionnement des 3 derniers budgets non encore réglés à la commune de Doudeville compte tenu du différent sur le montant des frais de scolarisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette décision modificative à savoir :

- Chapitre 68	Article 681	+15 000.00 €
- Chapitre 65	Article 6554	- 15 000.00 €

Informations diverses

-Comptabilité : capacité de couverture :

Monsieur le Maire donne explication de la balance générale arrêtée au 23 novembre 2017.

La commune possède une capacité de couverture d'un montant de 116 367.56 €

-Travaux 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour d'éventuels travaux pour l'année 2018.

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie seront réalisés conformément à l'agenda Ad'AP (Accessibilité programmée). La commission des finances étudiera l'ensemble les propositions début 2018.

- Convention incendie :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable et d'Assainissement de Doudeville pour la réalisation d'un état des lieux de la défense incendie, le projet de convention est validé par le conseil municipal.

- Arrêté préfectoral bruits de voisinage :

Monsieur le Maire donne lecture du nouvel arrêté préfectoral portant réglementation sur les bruits de voisinage, Ce nouvel arrêté sera diffusé au printemps prochain.

- Arrêté permanent zone 30 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va prendre un arrêté permanent afin d'officialiser la zone de limitation de la vitesse à 30 km/h au niveau de la mairie.

- **Colis des aînés et Noël des enfants samedi 9 décembre à la salle communale :**

Distribution des colis aux aînés à 15h00 heures et Noël des enfants à 17h00.

- **Vœux 2018 :**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 17 h00 à la salle communale.

La prochaine réunion du conseil est prévue fin février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30 et ont signé le registre les membres présents.

**Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal
Du 24 novembre 2017**

<i>N°D2017-11-46</i>	<i>Adhésion ATD</i>
<i>N°D2017-11-47</i>	<i>Travaux logement communal</i>
<i>N°D2017-11-48</i>	<i>Changement d'intitulé du contrat de livraison de gaz propane & Remboursement de la valeur du gaz restant dans le réservoir</i>